

Énoncé de vision du CMEC sur l'apprentissage en ligne dans l'enseignement postsecondaire

Groupe de travail sur l'apprentissage en ligne du CMEC

Leadership en apprentissage

En septembre 1999, les membres du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] ont réaffirmé dans la Déclaration de Victoria qu'ils s'engageaient à assurer le leadership en éducation et ont défini divers domaines pancanadiens de concertation, tout en reconnaissant que l'éducation relevait des instances.

Les ministres ont affirmé que l'éducation était un processus d'apprentissage continu. Ils ont également soutenu que les politiques du CMEC, des provinces et des territoires en matière d'éducation seraient, au cours des prochaines années, de plus en plus axées sur l'apprentissage continu, que ce dernier soit offert par des outils traditionnels, numériques ou autres. L'apprentissage en ligne joue un rôle important dans l'amélioration des possibilités d'apprentissage continu.

Le présent document – qui tient compte des priorités provinciales et territoriales, des tendances en éducation et de certains des thèmes du Comité consultatif pour l'apprentissage en ligne – propose une orientation pancanadienne pour l'apprentissage en ligne dans l'enseignement postsecondaire au Canada. Le document énonce des priorités d'action que les instances pourraient mettre en œuvre par l'entremise d'activités individuelles ou collectives. Le document s'accompagne d'un aperçu des initiatives en cours mettant en avant les diverses activités déjà amorcées par les provinces, les territoires et leurs établissements.

Apprentissage en ligne : une priorité pancanadienne

À l'instar des besoins et des modes d'apprentissage, l'éducation change pour s'adapter à l'économie axée sur le savoir. L'apprentissage en ligne est un outil pédagogique de plus en plus important et fait l'objet de discussions dans les provinces et les territoires, à l'échelle pancanadienne (notamment au sein du CMEC) et sur la scène internationale. Les gouvernements provinciaux et territoriaux, les établissements postsecondaires, le milieu de l'apprentissage en ligne et le Comité consultatif pour l'apprentissage en ligne reconnaissent que la mondialisation et l'avancement technologique de la société obligent de plus en plus les systèmes d'éducation à être davantage adaptables, accessibles et souples. Puisque la technologie de l'apprentissage en ligne stimule l'accessibilité, la souplesse et l'adaptabilité des systèmes d'éducation, elle peut jouer un rôle de premier plan au chapitre de l'apprentissage continu, qu'elle soit utilisée seule ou conjointement avec les modèles traditionnels d'éducation, soit pour les compléter, soit pour en accroître le potentiel.

Les provinces et les territoires ont pris les mesures nécessaires pour répondre à ces nouveaux besoins et faire face à ces pressions émergentes en investissant d'importantes sommes dans la technologie, l'infrastructure technologique, les politiques en éducation ainsi que le soutien aux apprenantes et apprenants et au personnel enseignant du secteur postsecondaire. Certaines innovations provinciales et territoriales de même que divers investissements ont permis aux instances du Canada de demeurer des chefs de file dans un nouvel environnement d'apprentissage qui évolue rapidement et se mondialise. Cependant, les membres du CMEC reconnaissent qu'il faut en faire plus. À mesure que la portée et l'envergure des possibilités d'apprentissage en ligne de l'extérieur du Canada augmentent, il faudra, pour

que le Canada continue d'être une figure de proue, inlassablement coordonner et harmoniser les activités et les initiatives des provinces et des territoires tout en reconnaissant la diversité des instances et de leurs priorités.

Vers une vision pancanadienne de l'apprentissage en ligne

Les membres du CMEC croient :

- que les initiatives liées à l'apprentissage en ligne doivent contribuer à combler le fossé numérique qui sépare les provinces et les territoires, les régions urbaines et rurales et certains groupes démographiques, tels que les Premières nations et les Métis;
- que les apprenantes et apprenants sont mieux servis si les possibilités d'apprentissage de qualité tiennent compte des besoins et du potentiel des régions, sont élaborées à la lumière de consultations auprès des apprenantes et apprenants et du personnel enseignant du secteur postsecondaire et tirent parti des investissements et des initiatives déjà en place;
- que les initiatives pancanadiennes d'apprentissage en ligne doivent promouvoir l'assurance de la qualité, la transférabilité et des normes techniques élevées tout en respectant la diversité des éducatrices et éducateurs du secteur postsecondaire et en reconnaissant les progrès provinciaux et régionaux;
- que les initiatives pancanadiennes, notamment celles auxquelles participent divers ordres de gouvernement, doivent être élaborées de façon coopérative et coordonnée, afin de tirer parti des initiatives déjà en place et contribuer aux orientations des politiques provinciales et territoriales.

Priorités d'action

Les membres du CMEC se sont engagés à coopérer et à coordonner leurs efforts en matière d'apprentissage en ligne, tout en reconnaissant la spécificité des provinces et la diversité régionale des initiatives d'apprentissage en ligne. Bien que les besoins au chapitre de l'apprentissage en ligne soient appelés à changer au rythme des progrès technologiques et de l'évolution de milieu de l'apprentissage, les priorités actuelles des ministres consistent notamment :

- à veiller à ce que l'apprentissage en ligne soit de haute qualité, tant par un contenu qui réponde à des normes rigoureuses que par l'adoption de meilleures pratiques pédagogiques en enseignement électronique;
- à promouvoir l'élaboration de contenus de haute qualité pour l'apprentissage en ligne;
- à offrir des possibilités d'apprentissage en ligne de qualité partout au Canada;
- à promouvoir la coopération entre les éducatrices et éducateurs du secteur postsecondaire des provinces afin de développer et d'appuyer l'apprentissage en ligne;
- à promouvoir la recherche ainsi que la découverte et l'adoption de meilleures pratiques en matière d'apprentissage en ligne;
- à partager l'information entre les provinces et les territoires sur les meilleures pratiques pour l'élaboration de programmes d'études et d'apprentissage en ligne;
- à promouvoir le partage des meilleures pratiques en matière de perfectionnement professionnel entre les éducatrices et éducateurs et les responsables de l'élaboration des cours;
- à promouvoir la compétitivité internationale des éducatrices et éducateurs des provinces et des territoires qui œuvrent dans le secteur de l'apprentissage postsecondaire en ligne.

Annexe : Priorités pour les prochaines étapes

Groupe de travail sur l'apprentissage en ligne du CMEC

Les priorités dégagées par le CMEC orientent les initiatives provinciales et territoriales visant la réalisation de la vision pancanadienne de l'apprentissage en ligne. Certaines de ces priorités seront réalisées grâce à des partenariats au sein même des instances, alors que d'autres ouvriront la voie à une coopération pancanadienne entre les provinces et les territoires ainsi qu'avec le gouvernement fédéral (notamment en ce qui a trait à l'infrastructure, la recherche et aux meilleures pratiques), les apprenantes et apprenants, les établissements d'enseignement et les consortiums existants. Ces approches bénéficieront grandement aux apprenantes et apprenants et au milieu de l'apprentissage en ligne du Canada. Elles permettront également aux provinces et aux territoires de relever les défis exceptionnels et de profiter des possibilités uniques de l'apprentissage en ligne.

Dans tous les cas, les travaux respecteront le champ de compétence des provinces et des territoires en matière d'éducation, notamment en ce qui a trait à l'orientation des politiques et à la mise en œuvre des programmes liés à l'apprentissage en ligne, et appuieront l'obligation qu'ont les gouvernements de rendre des comptes à leur propre population. Les ministres des provinces et des territoires reconnaissent l'importance de ces travaux et désirent commencer immédiatement ce plan d'action pluriannuel afin d'établir en 2001-2002 des fondements solides.

Infrastructure

- Le développement de l'infrastructure est essentiel à l'essor de l'apprentissage en ligne. Les instances travailleront avec le gouvernement fédéral afin d'établir les priorités, les méthodologies et les mécanismes de financement qui appuieront un accès aux communications à haut débit (connectivité) partout au Canada. Ce travail s'échelonnara sur plusieurs années; nous devons tirer parti des importants investissements déjà faits ou prévus par les provinces et les territoires dans l'infrastructure et tenir compte de façon équitable des différences provinciales et territoriales.

Droit d'auteur en milieu numérique

- Bien que le droit d'auteur relève du gouvernement fédéral, les provinces et les territoires feront la promotion de lois sur le droit d'auteur en milieu numérique qui répondent de façon équitable aux besoins des apprenantes et apprenants, des responsables de l'élaboration de contenus et des établissements d'enseignement tout en respectant la fonction pédagogique d'Internet.

Élaboration des contenus

- Les provinces et les territoires étudieront divers partenariats possibles entre les provinces et les territoires et/ou avec les établissements publics postsecondaires pour appuyer l'élaboration de contenu en ligne à l'intention de ces derniers. Ces partenariats permettront de répondre aux besoins d'économies ou de collectivités régionales.

Promotion de la recherche et des meilleures pratiques

Les provinces et les territoires :

- définiront les priorités de recherche et de développement devant être mises en œuvre par les diverses instances et/ou par le Programme pancanadien de recherche en éducation en tenant compte des intérêts et des orientations politiques que partagent les provinces et les territoires en matière d'apprentissage en ligne et d'apprentissage continu;
- élaboreront des approches et des réseaux souples entre les provinces, les territoires et les établissements afin de promouvoir l'innovation, de mettre en commun les meilleures pratiques et

d'offrir au personnel enseignant du secteur postsecondaire de meilleures possibilités de perfectionnement professionnel grâce à cette innovation et à ces meilleures pratiques;

- appuieront la recherche appliquée pour permettre le transfert des connaissances issues de recherches fondamentales et de projets pilotes à des applications par étapes pouvant être mise en œuvre à grande échelle, tels des services de soutien intégrés à l'intention des apprenantes et apprenants;
- coopéreront avec le gouvernement fédéral et le secteur privé à mettre au point des stratégies générales pour la création et le financement d'initiatives pancanadiennes de recherche sur l'apprentissage en ligne (notamment par l'entremise du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) ou d'autres mécanismes de recherche).

Stratégie internationale

Les instances pourraient décider de travailler seules ou de coopérer pour profiter des débauchés internationaux.

- Elles pourraient cerner les possibilités de concerter les efforts de commercialisation, de définir les objectifs communs pour la vente sur le marché international des produits d'apprentissage (tels les didacticiels) et de participer à des consortiums et autres regroupements internationaux;
- Elles pourraient veiller à ce que les orientations stratégiques provinciales et territoriales appuient le positionnement international des programmes, des recherches, des produits et des services du Canada liés à l'apprentissage en ligne. Les provinces et les territoires pourront initier une collaboration avec le gouvernement fédéral, là où indiqué, pour déterminer les outils de commercialisation et les organismes internationaux au sein desquels les efforts pancanadiens seront déployés.

Les ministres des provinces et des territoires feront leurs choix à l'aide de la liste des «Priorités pour les prochaines étapes» ci-dessus, en fonction de leurs propres priorités et besoins et créeront des partenariats novateurs et dynamiques pour d'autres projets.